

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE CPF

Engagement de l'organisme de formation Marina Cumino — Oh My Prof !

En tant qu'organisme de formation certifié Qualiopi proposant des prestations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), Marina Cumino — Oh My Prof ! adhère à la charte de déontologie CPF portée par Les Acteurs de la Compétence, en lien avec la Caisse des Dépôts, gestionnaire de la plateforme Mon Compte Formation. L'organisme s'engage à respecter, envers les bénéficiaires, les financeurs et ses partenaires, les dix engagements suivants.

Engagement n° 1 — Être titulaire de la certification Qualiopi

L'organisme atteste être certifié Qualiopi et maintient cette certification en continu, condition obligatoire pour proposer des formations éligibles au CPF.

Engagement n° 2 — Détenir ou être autorisé à dispenser la certification professionnelle visée

L'organisme est propriétaire de la certification professionnelle proposée ou dispose d'un accord écrit du certificateur l'autorisant à la préparer.

Engagement n° 3 — Présenter son offre de formation avec loyauté

L'organisme s'interdit tout détournement de la charte, du logo « Mon Compte Formation » ou de tout symbole institutionnel à des fins commerciales, quel que soit le support utilisé (site internet, réseaux sociaux, démarchage).

Engagement n° 4 — Être garant du recours à la sous-traitance

Lorsque l'organisme fait appel à un sous-traitant, il en reste responsable, s'assure du respect de la présente charte par celui-ci et proscrit toute démarche commerciale agressive.

Engagement n° 5 — Garantir la sécurité des données personnelles

L'organisme s'engage à protéger les données personnelles des bénéficiaires (identifiants Mon Compte Formation, numéro de sécurité sociale) et à ne jamais en demander la communication en dehors du parcours officiel d'inscription.

Engagement n° 6 — Être transparent sur la prise en charge des frais

L'organisme informe précisément le bénéficiaire, avant tout engagement, des frais pris en charge par le CPF et des éventuels frais additionnels restant à sa charge.

Engagement n° 7 — Faciliter la recherche de formation

L'organisme respecte la neutralité du moteur de recherche Mon Compte Formation et ne multiplie pas les actions similaires dans le seul but d'accroître sa visibilité.

Engagement n° 8 — Adapter le parcours aux besoins de chaque apprenant

L'organisme met en place une évaluation des besoins et du niveau du bénéficiaire en amont du démarrage de la formation, afin d'adapter le contenu et les modalités pédagogiques.

Engagement n° 9 — Accompagner le bénéficiaire tout au long de son parcours

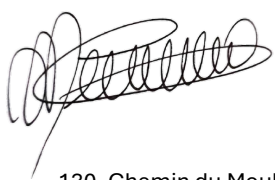
L'organisme assure un accompagnement pédagogique et une assistance technique tout au long de la formation, y compris pour les temps réalisés à distance.

Engagement n° 10 — Proposer un recours amiable en cas de litige

En cas de différend, l'organisme s'engage à proposer au bénéficiaire le recours gratuit et amiable au service de médiation de la consommation.

Fait à Cairanne, le 1^{er} août 2025 – MAJ le 24 août 2026

Marina Cumino
Gérante



Marina CUMINO
Oh my prof !
130 Chemin du Moulin 84290 CAIRANNE
Tél 06 12 62 79 02 - www.ohmyprof.com
contact@ohmyprof.com
DREETS N°93840401084
SIRET : 821 932 324 00022

130, Chemin du Moulin — 84290 Cairanne · NDA 93840401084 · 06 12 62 79 02